

## I.

Je consacrerai, en premier lieu, quelques lignes aux dispositions prises par l'administration locale pour l'aménagement et l'installation du Musée de Lyon.

Un arrêté des consuls, en date du 23 germinal an X, rendu sur une délibération du Conseil municipal de Lyon et l'avis conforme du préfet du Rhône, porte, entre autres choses, que l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, située à Lyon et affectée pour le moment à des établissements d'instruction publique et de commerce, sera administrée par la municipalité de cette ville, sous la direction du préfet.

Une décision du même fonctionnaire, qui, dans ce temps-là, s'appelait le citoyen Najac, porte, à son tour, qu'au nombre des établissements publics dont la place est marquée dans la ci-devant abbaye royale des Bénédictins de Saint-Pierre, figurera le « Muséum de tableaux, statues, etc. »

Cet arrêté, qui est daté du 1<sup>er</sup> pluviôse an X, fut approuvé par le ministre de l'Intérieur, le 20 thermidor suivant.

On conçoit que l'unique journal de Lyon s'empressait de tenir la population de la ville au courant des progrès réalisés dans les travaux d'installation du nouveau service, et de l'éclairer sur ce qui restait encore à faire pour atteindre le but que le gouvernement s'était proposé. J'exhume donc des *Petites Affiches de Lyon* (28 fructidor an X), où elle gisait, enfouie, depuis soixante-cinq ans, le fait divers qu'on va lire, mais dont quelques points me semblent manquer d'exactitude.

« Nous touchons à l'organisation du Musée, dans cette ville. Le vœu des amis des arts, depuis si longtemps exprimé, va enfin se réaliser.... »